



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine du travail

Question au Gouvernement n° 2125

Texte de la question

MÉDECINE DU TRAVAIL

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Fraysse, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Mme Jacqueline Fraysse. Ma question porte sur l'organisation des services de santé au travail. Le travail va mal dans notre pays. Sous la pression des actionnaires, des nouvelles méthodes de management et de la réduction des effectifs, les salariés souffrent. Cette situation ne concerne d'ailleurs pas exclusivement les entreprises privées, mais également la fonction publique, notamment les hôpitaux, dont les salariés subissent la politique dogmatique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

M. Patrick Roy. Hélas !

Mme Jacqueline Fraysse. Pour toute réponse, le Gouvernement, qui affirme pourtant depuis deux ans faire de cette question une priorité, se contente de commander des rapports et de suggérer aux grandes entreprises d'engager des négociations sur le stress au travail, sans d'ailleurs aucune sanction pour celles qui s'y refusent. On connaît l'importance de la médecine du travail pour prévenir et déceler les situations de souffrance. On connaît également les difficultés auxquelles sont confrontés les médecins du travail, difficultés notamment liées au manque de moyens et à leur trop grande dépendance vis-à-vis des employeurs dont ils sont les salariés. Face à ces problèmes, monsieur le ministre du travail, votre prédécesseur a engagé une réforme dont le contenu, largement dicté par le MEDEF, prévoit de restreindre les missions des médecins du travail et de renforcer leurs liens de dépendance. Les principaux syndicats de salariés, comme les médecins du travail eux-mêmes, se sont très majoritairement exprimés contre ce projet. Envisagez-vous de poursuivre la réforme entamée par votre prédécesseur ou allez-vous engager enfin une véritable concertation sur l'avenir de la médecine du travail, pour former davantage de médecins, élargir leur champ de compétence et assurer leur autonomie vis-à-vis des employeurs ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes GDR et SRC.)*

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Madame la députée, je compte évidemment poursuivre la réforme de la médecine du travail entreprise par mon prédécesseur. Je serai très vigilant en ce qui concerne les risques psychiques et physiques que courent les salariés, même si le travail - j'espère que vous en conviendrez avec moi - est d'abord un facteur d'intégration sociale et d'épanouissement. La valeur travail est essentielle dans notre société.

Pour la lutte contre le stress au travail, poursuivant en cela l'action de mon prédécesseur, je vais demander aux entreprises d'engager des négociations en vue de déboucher sur des accords. J'exigerai des entreprises de plus de 1 000 salariés qu'elles fassent figurer dans leur bilan social - nécessaire dès qu'elles emploient plus de 300 salariés - la mention de l'existence ou non de négociations sur le stress au travail.

La médecine du travail - sujet qui m'intéresse tout particulièrement - a, pour moi, beaucoup d'avenir.

M. Maxime Gremetz. Il y a de quoi faire !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Or 70 % des médecins du travail ont plus de cinquante ans, ce qui pose une vraie question, celle du recrutement d'une nouvelle génération.

Quant à ses missions, la médecine du travail ne doit pas se résumer à faire passer des examens, mais doit s'intéresser à toutes les conditions de travail. Dans ce but, les médecins doivent s'entourer d'experts. Il y a peu

de temps, alors que je me trouvais dans la Somme, j'ai rencontré des personnes s'occupant de règles du travail, et c'était très intéressant. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*) Vous étiez d'ailleurs présent, monsieur Gremetz !

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2125

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 avril 2010